

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS259

présenté par
M. Dharréville et M. Monnet

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au 1^{er} juillet, 112 branches, sur les 171 suivies du régime général couvrant plus de 5 000 salariés, affichent encore une grille comportant au moins un coefficient inférieur au Smic en vigueur.

Il est urgent que ces branches entrent en conformité. Mais le présent article ne saurait répondre adéquatement à cette urgence. C'est pourquoi les auteurs de cet amendement demandent sa suppression et proposent par voie d'amendements complémentaires de contraindre les négociations et leur résultat en faveur des salariés.